



Prime non indiquée dans mon contrat de travail

Par **kairio**, le **30/05/2014** à **15:45**

Bonjour,

Mon employeur souhaite me faire signer un contrat de travail dans lequel il n'y a aucune prime particulière de mentionnée.

D'autre part il m'envoie un mail me précisant qu'une prime de 627 euros brut me sera versée en plus de mon salaire tous les mois.

Dois-je signer ce contrat dans ces conditions?

Cette prime me paraît très élevée par rapport au salaire de base 1 794 euros brut. Que cela implique-t-il pour moi? et pour mon employeur?

Est-il normale que cette prime ne soit pas mentionnée dans mon contrat.

Merci pour vos réponses et votre aide.

Par **moisse**, le **31/05/2014** à **10:36**

Bonjour,

[citation]Mon employeur souhaite me faire signer un contrat de travail dans lequel il n'y a aucune prime particulière de mentionnée. [/citation]

OK

Ce n'est pas en soi illicite

[citation]Dois-je signer ce contrat dans ces conditions? [/citation]

C'est à vous de voir.

Soit vous êtes en situation de négocier, soit en situation de suggérer, soit de vous taire en faisant le gros dos.

[citation]D'autre part il m'envoie un mail me précisant qu'une prime de 627 euros brut me sera versée en plus de mon salaire tous les mois. [/citation]

Selon les termes de ce message, dont j'espère que vous avez accusé réception en répondant selon le paragraphe précédent en supra.

[citation]Que cela implique-t-il pour moi? et pour mon employeur? [/citation]

Pour vous ce qui est établi dans votre contrat de travail, ou en indiqué dans le message relatif à cette prime, et pour l'employeur de la verser ou d'en justifier l'abstraction.

[citation]Est-il normale que cette prime ne soit pas mentionnée dans mon contrat. [/citation]

Il est bien certain que cela peut dissimuler des intentions ultérieures qui seront donc controversées.